

## Conditions d'accès à l'usine

La formation de sécurité prévue par les règles de conduite de Boehringer Ingelheim est une condition pour l'accès au site de l'usine. Elle doit donc être exécutée avec tous les employés du prestataire et répétée chaque année. Cette formation de sécurité est réalisée par la personne responsable du prestataire (également pour ses sous-traitants). À la fin de la formation de sécurité, un bref test des connaissances est effectué au portail, avant que l'accès au site de l'usine soit autorisé.

Seules deux tentatives sont autorisées pour répondre au test. En cas d'échec, l'accès au site de l'usine sera refusé à l'employé du prestataire et le client en sera informé par le bureau de la sécurité. Les coûts engendrés par exemple par les temps d'attente ou la nécessité d'un nouveau déplacement sont à la charge du prestataire.

La formation de sécurité et le test sont valables 1 an.

En recevant votre badge d'accès à l'usine, vous acceptez de respecter les règles de conduite. Le badge d'accès doit être porté et visible en permanence.



Chez Boehringer Ingelheim, les dispositions légales ainsi que d'autres règles internes relatives au Covid-19 sont applicables.

Les règles actuelles sont disponibles sur le site Internet de [Boehringer Ingelheim](https://www.boehringer-ingelheim.de).

Pour toute question, veuillez contacter votre interlocuteur Boehringer Ingelheim.

(lien : [www.boehringer-ingelheim.de/covid-19/schutzmassnahmen-an-den-deutschen-standorten](https://www.boehringer-ingelheim.de/covid-19/schutzmassnahmen-an-den-deutschen-standorten))





## EHS Leitlinien - Standort Deutschland

(alle BI Gesellschaften am Standort Deutschland)

Die Verantwortung für EHS (Environmental Protection, Health & Safety) umfasst für Boehringer Ingelheim (BI) alle gesetzlichen und durch Selbstverpflichtungen geregelten Belange des Umweltschutzes, des Energiemanagements, des Gesundheits- und Arbeitsschutzes sowie des Notfallmanagements und der Gefahrenabwehr.

### Geltungsbereich und Verantwortlichkeiten

Diese EHS Leitlinien gelten für alle deutschen Standorte und die hier tätigen Boehringer Ingelheim Gesellschaften. Die Geschäftsführungen der deutschen BI Gesellschaften sind für die gemeinsame und regelmäßige Überprüfung der EHS Leitlinien auf Aktualität, Angemessenheit, Normkonformität und Anwendbarkeit sowie deren Kommunikation und Umsetzung verantwortlich.

### Compliance

Wir erfüllen die gesetzlichen EHS Anforderungen, respektieren und beachten den UN Global Compact und ergreifen freiwillige Initiativen.

Unser integriertes EHS Managementsystem ist gemäß den Anforderungen der Normen DIN ISO 14001, ISO 50001 und ISO 45001 zertifiziert. Mit der Verpflichtung zur Optimierung des integrierten EHS Managementsystems wird systematisch die Compliance sichergestellt und ein Prozess zur fortlaufenden Verbesserung aufrechterhalten.

### EHS Managementsystem

Das integrierte EHS Managementsystem unterstützt uns darin, die festgelegten Ziele effizient zu erreichen, unsere EHS Leistung zu verbessern und sowohl die gesetzlichen als auch andere externe und interne Anforderungen zu erfüllen. So können wir das Unternehmen nachhaltig weiterentwickeln.

Wir messen die EHS Leistung und die Erreichung der Ziele anhand von Kennzahlen. Die notwendigen Informationen und Ressourcen zur Erfüllung und Verfolgung der Ziele werden bereitgestellt. Das System wird regelmäßig vor allem im Hinblick auf mögliche Verbesserungen überprüft.

### Verpflichtung

Wir verpflichten uns, negative Auswirkungen unserer Tätigkeiten und Produkte auf Mensch und Umwelt so gering wie möglich zu halten und fortlaufend nach weiteren Optimierungsmöglichkeiten zu streben. Risiken und Umweltaspekte von vorhandenen und neuen Produkten, Verfahren und Einrichtungen werden von uns bewertet, um Verbesserungs- und Präventivmaßnahmen festzulegen.

- Unsere Verpflichtungen sind:
- die natürlichen Ressourcen, Rohstoffe und Energie sparsam einzusetzen und die Effizienz kontinuierlich zu steigern
  - Energiedienstleistungen, Produkte und Einrichtungen zu beschaffen und bei der Auslegung zu berücksichtigen, die unsere energiebezogenen Leistungen verbessern
  - die Gesundheit und das Wohlbefinden von Beschäftigten und der Gesellschaft zu schützen
  - die Umweltbelastungen bei allen Tätigkeiten zu vermeiden bzw. so gering wie möglich zu halten
  - mögliche Gefährdungen im Rahmen der Anlagensicherheit durch Anwendung von Methoden der Sicherheitstechnik zu ermitteln und zu beurteilen, um Risiken zu minimieren, Ereignisse zu verhindern und mögliche Auswirkungen zu begrenzen
  - ein geeignetes Notfallmanagement sicherzustellen
  - die Konsultation und Beteiligung von Beschäftigten und deren Vertretern bei Themen der Arbeitssicherheit sicherzustellen.

Wir behandeln EHS Themen mit dem gleichen Maß an Verantwortungsbewusstsein, das wir den Themen Qualität, Produktivität und Kosteneffizienz zukommen lassen.

### Mitarbeitende und Öffentlichkeit

Wir verpflichten uns gegenüber unseren Beschäftigten adäquate Gesundheits- und Sicherheitsbedingungen am Arbeitsplatz zu gewährleisten.

Durch kontinuierliche Aus- und Weiterbildung fördern wir das Bewusstsein für verantwortungsvolles Handeln in den Bereichen des Umweltschutzes, des Energiemanagements, des Gesundheits- und Arbeitsschutzes sowie des Notfallmanagements und der Gefahrenabwehr. Wir führen einen offenen Dialog mit Beschäftigten, Behörden, Medien, Nachbarn, Geschäftspartnern und interessierten Organisationen über unsere EHS Aktivitäten.

### Geschäftspartner

Wir streben danach, Geschäftspartner auszuwählen, die diese Leitlinien aktiv unterstützen und ihre Mitarbeiter, die natürlichen Ressourcen und die Umwelt schützen.

Dr. Sabine Mikolaj  
Vorstandende der Geschäftsführung  
Boehringer Ingelheim Pharma GmbH & Co. KG

Dr. Douglas Khoo  
Head of ESE  
Region Germany/Europe

Freigegeben durch BDEE Beschluss vom 20.07.2020



[Lien vers la directive EHS :](#)

- **Domaine d'application et responsabilités :** Tous les sites allemands et toutes les sociétés qui y sont actives.
- **Conformité :** Toutes les exigences légales sont respectées.
- **Système de gestion EHS :** Notre système de gestion EHS est établi conformément aux exigences des normes NF EN ISO 14001, ISO 50001 et ISO 45001.
- **Engagement :** Boehringer Ingelheim et ses employés s'engagent à réduire autant que possible les impacts des activités et produits sur les personnes et l'environnement et de rechercher en permanence de nouvelles possibilités d'optimisation.
- **Employés et public :** Boehringer Ingelheim est en dialogue ouvert avec les employés, autorités, médias, riverains...
- **Partenaires commerciaux :** Boehringer Ingelheim sélectionne des partenaires qui soutiennent ces directives et, avec leurs employés, protègent l'environnement et les ressources naturelles.

# Vision EHS – Des règles de conduite applicables dans le monde entier

HIGH  
FIVE  
FOR SAFETY



Chez Boehringer Ingelheim, des personnes travaillent dans des exploitations chimiques et pharmaceutiques, des laboratoires, des locaux électriques et techniques, des ateliers et des bureaux.

Certaines zones de travail présentent divers potentiels de risque et sont donc soumises à des exigences particulièrement strictes en termes de sécurité et de protection de l'environnement.

Cette formation de sécurité présentera les principales mesures de sécurité et règles de conduite liées aux activités et signalera les dangers possibles pour les personnes et l'environnement.



Vision  
EHS

L'objectif de Boehringer Ingelheim est d'être l'une des entreprises pharmaceutiques les plus sûres et les plus écologiquement responsables, avec des employés en bonne santé. Ceci n'est possible qu'au moyen d'une collaboration fructueuse avec des partenaires de confiance, de qui nous attendons un soutien sans faille et le respect de nos Safety Guidelines, également pour la protection de leurs employés.

# Vision EHS – Des règles de conduite applicables dans le monde entier

HIGH  
FIVE  
FOR SAFETY

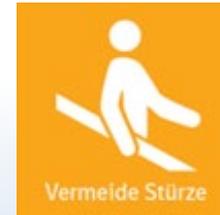


Un travail et une conduite sûrs signifient :  
Soyez un modèle...



**J'ÉVALUE LES RISQUES**

Beurteile Risiken



**JE PRÉVIENS LES CHUTES**

Vermeide Stürze



**JE TRAVAILLE DE FAÇON ERGONOMIQUE**

Arbeite ergonomisch



**JE COMMUNIQUE**

Sprich es an



**JE CONDUIS PRUDEMMENT**

Fahre umsichtig

... et j'encourage les autres à en faire autant.

# Règles de conduite générales sur le site de l'usine (1)



- Les règles du code de la route s'appliquent sur le site de l'usine.
- Tenez compte des autres participants au trafic.
- Garez-vous uniquement sur les emplacements indiqués et respectez l'interdiction d'arrêt absolue sous les canalisations aériennes, devant les bouches d'incendie, devant les dispositifs anti-incendie, sur les ouvertures de puits ainsi que dans les zones indiquées par des marquages au sol.
- Soyez particulièrement prudent dans les zones de chargement, les voies de circulation étroites et près des chantiers.
- Les cyclistes ont l'obligation de porter un casque. L'état des vélos doit permettre une circulation sûre.
- Dans les zones de travaux de construction et de montage ainsi que dans les autres zones routières et ferroviaires, le port de vêtements à haute visibilité ou de vestes réfléchissantes est obligatoire.



# Règles de conduite générales sur le site de l'usine (2)



- Assurez la propreté et l'ordre sur le poste de travail. Après la fin des travaux, nettoyez le poste de travail avant de le quitter.
- À l'exception des zones spécifiquement désignées, le site de l'usine est soumis à une interdiction générale de fumer (même dans les véhicules), et la consommation d'aliments ou de boissons est interdite dans tous les bâtiments de production et de laboratoires ! Utilisez pour cela les locaux indiqués.
- Il est interdit de consommer de l'alcool ou d'autres drogues, ainsi que de travailler sous l'emprise d'une drogue !
- Il est interdit de photographier et de filmer sur l'ensemble du site de l'usine !
- Il est interdit d'emmener des animaux !
- Le prestataire doit amener avec lui un équipement de protection individuelle (EPI) fonctionnel et testé et l'utiliser selon les règles applicables sans qu'un rappel soit nécessaire !



## Règles de conduite générales sur le site de l'usine (3)

HIGH  
FIVE  
FOR SAFETY



- En cas de danger pour les personnes et l'environnement, les travaux doivent être immédiatement arrêtés, un appel d'urgence doit être effectué et l'interlocuteur doit être informé. Ceci s'applique également si un problème survient dans le cadre de vos travaux et qu'il existe des risques pour les personnes et l'environnement.
- Si vous observez des anomalies/défaillances ou irrégularités par rapport à l'état normal d'une installation/d'un local, etc., informez-en immédiatement l'interlocuteur direct !
- Les travaux suivants sont interdits sans l'autorisation écrite de Boehringer Ingelheim : Travaux avec du feu/de la chaleur (par exemple travaux de soudage) ou générant des étincelles, travaux avec risque de chute, travaux dans des réservoirs ou travaux de creusement de puits ou d'excavation. Ces travaux peuvent uniquement être effectués avec l'autorisation écrite de Boehringer Ingelheim (procédure de certificat d'autorisation pour travaux dangereux/système VES).

## Règles de conduite générales sur le site de l'usine (4)



Quels que soient le lieu et la nature de vos activités chez Boehringer Ingelheim, vous devez connaître et respecter les règles qui suivent !

- Afin de protéger les consommateurs et les patients contre les produits douteux, les lois allemandes et internationales décrivent les règles GMP (bonnes pratiques de fabrication). Le respect des règles GMP est obligatoire et contrôlé par les autorités sanitaires.
- Cela signifie notamment que, dans les zones présentant des exigences de pureté élevées (par exemple zones de production et d'emballage), les locaux et le personnel soient soumis à des normes strictes en matière d'accès, de pureté, de propreté, d'habillement, de travail sans particules, etc.
- Informez votre interlocuteur BI si vous souffrez de maladies infectieuses ou de plaies ouvertes ou si vous avez été en contact avec des personnes infectieuses !  
L'accès aux zones GMP est alors interdit !
- Nous attachons une grande importance à la qualité et à la lisibilité de la documentation de toutes les procédures/activités, notamment la documentation accompagnant la production ainsi que les protocoles de nettoyage ou de maintenance.
- Veillez à toujours remplir et signer les documents BI rapidement et de manière claire, complète et lisible, à commenter les corrections et à inscrire votre nom en caractères d'imprimerie avec votre signature !

# Règles d'accès aux bâtiments/Horaires de travail



- L'accès aux bâtiments n'est autorisé aux employés des entreprises partenaires qu'après leur enregistrement. Un enregistrement doit également avoir lieu lorsqu'ils quittent le site.
- Dans la plupart des bâtiments et installations, une autre formation de sécurité (par exemple niveau C) doit être effectuée sur site avant le début des travaux ! Votre interlocuteur direct vous informera à ce sujet.
- Selon la zone et le bâtiment, les processus d'enregistrement à l'arrivée et au départ peuvent varier (par exemple par une inscription sur une liste d'arrivées/départs dans la zone d'entrée).
- L'exécution des activités planifiées ainsi que les horaires de travail prévus doivent être convenus avant le début des travaux avec l'interlocuteur direct.
- Les travaux avant 6h00 ou après 19h00 ainsi que les week-ends et jours fériés doivent faire l'objet d'un accord préalable en temps utile avec le client et le bureau de la sécurité.
- Vous recevrez avec votre badge d'accès une brochure contenant les principales informations et numéros d'appel.





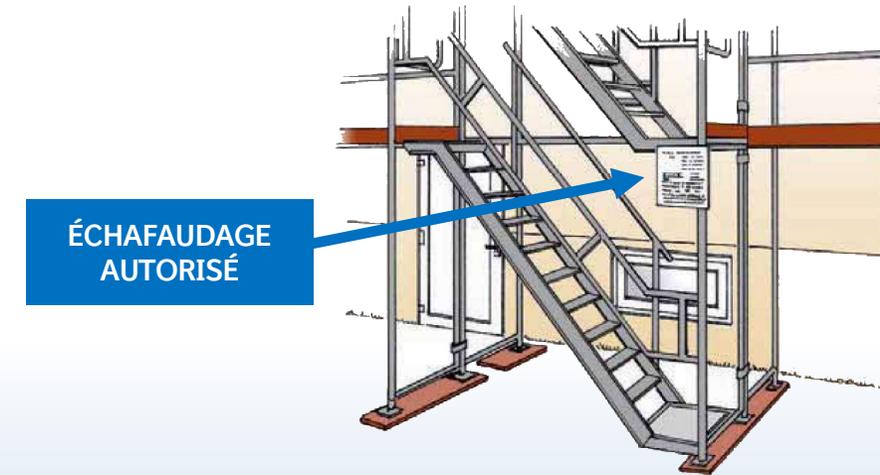
# Symboles de sécurité et de protection de la santé

Interdiction	Avertissement	Obligation	Secours	Protection incendie	Substances dangereuses
					
Interdiction de fumer	Avertissement général	Utiliser une protection des pieds	Issue de secours/Sortie de secours	Avertisseur d'incendie	Nuit à la santé
					
Accès interdit aux personnes non autorisées	Avertissement d'atmosphère explosible	Utiliser une protection de la tête	Premiers secours	Extincteur	Inflammable

Vous trouverez sur le site de notre usine des consignes et symboles de sécurité et de protection au travail très variés, pouvant prendre la forme d'interdictions, d'obligations et d'avertissements. **Ces instructions doivent toujours être suivies !** Informez-vous par vous-même sur les sorties de secours et voies d'évacuation, les équipements de premiers secours ainsi que la localisation des extincteurs et avertisseurs d'incendie.

## Échafaudages

- L'accès à un échafaudage n'est possible que lorsque l'installateur de l'échafaudage l'a autorisé.
- Les dispositions légales sur l'utilisation des échafaudages s'appliquent.



## Échelles

- L'utilisation d'échelles se limite aux travaux de courte durée, de faible envergure et présentant des risques limités, par exemple changement d'ampoules, montage/démontage de composants petits et légers, opérations de mesure, etc.
- Respecter les consignes de sécurité/l'utilisation conforme des échelles ! Assurez-vous que l'échelle est adéquate et stable.



- Vos propres déchets doivent être éliminés de façon conforme et ne peuvent être jetés dans les containers à déchets disposés dans l'usine !
- Tous les restes de matériaux doivent être éliminés par l'entreprise partenaire elle-même ou, après concertation avec l'interlocuteur direct, amenés triés au centre d'élimination (emballages, etc.). Les dispositions de l'ordonnance allemande sur les déchets d'exploitation (Gewerbeabfallverordnung) sont applicables.
- Il est défendu d'introduire dans les canalisations d'eaux usées des eaux polluées, produits chimiques, restes de peinture, solvants, carburants, etc. Ces substances doivent être amenées par l'entreprise partenaire dans un circuit d'élimination hors de l'usine, ou avec l'accord de l'interlocuteur direct, aux équipements d'élimination des sites.
- Les eaux polluées et les produits chimiques ne doivent jamais être introduits dans les égouts pluviaux (marquage vert).
- En cas d'avarie, appeler immédiatement le numéro d'urgence de l'usine « 112 ».



## Nos engagements sont les suivants :

- Utiliser les ressources naturelles, les matières premières et l'énergie de manière économe et améliorer constamment l'efficacité
- Acquérir des services énergétiques, produits et équipements qui améliorent nos performances énergétiques
- Éviter ou réduire au minimum la pollution de l'environnement dans toutes nos activités

Nos entreprises partenaires sont donc elles aussi soumises à des obligations :



- elles doivent contribuer à l'amélioration de l'efficacité et à la protection de l'environnement au moyen d'une utilisation économe de l'énergie et des ressources.  
Il s'agit là d'un critère pour la sélection et l'évaluation de nos entreprises partenaires.
- Les entreprises partenaires forment leurs employés aux économies d'énergie et à la protection de l'environnement.

## Numéro d'urgence : **112** (téléphone de l'usine)

Mobile : Sites

Ingelheim, Dortmund et Rohrdorf : +49 (6132) 77-112

Biberach : +49 (7351) 54-112

Ochsenhausen: +49 (7352) 112

... ou par l'avertisseur à bouton-poussoir !

- Utiliser les équipements d'urgence sur site !
- Il est obligatoire d'apporter les premiers secours !
- Consulter le service de médecine du travail pour toutes les blessures.
- Tout accident, quasi-accident ou situation dangereuse sur le site de l'usine doit être signalé à l'interlocuteur direct chez Boehringer Ingelheim !
- En cas d'avarie (par exemple fuite, écoulement de substances), effectuer immédiatement un appel d'urgence ! Vous trouverez le numéro d'urgence correspondant sur la brochure qui vous a été remise.

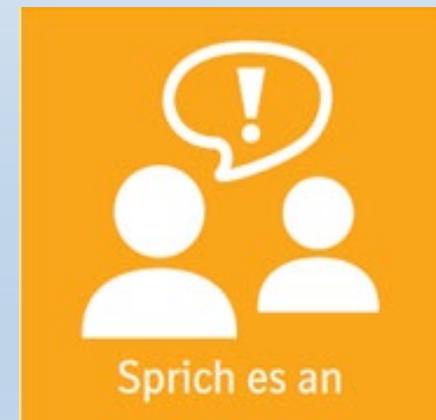


### Votre interlocuteur direct chez Boehringer Ingelheim :

- Vous informe sur votre lieu de travail de tous les éléments importants pour la sécurité (par exemple localisation des équipements d'urgence et anti-incendie, sorties de secours et voies d'évacuation)
- Vous aide à respecter les règles de conduite, définit avec vous votre intervention et l'exécution de vos travaux et assure votre instruction sur site
- Organise pour vous à l'avance le ou les certificats d'autorisation nécessaires pour vous permettre d'exécuter votre activité librement
- Votre interlocuteur direct est un employé de Boehringer Ingelheim ou son représentant

### VOUS informez votre interlocuteur direct chez Boehringer Ingelheim :

- des accidents et quasi-accidents
- des anomalies dans le déroulement de l'exploitation (par exemple dangers éventuels dus à une avarie) entraînant un risque pour les personnes et l'environnement



# Notre préoccupation spécifique : la sécurité des médicaments



Si vous rencontrez/constatez avec une préparation Boehringer Ingelheim (BI) des problèmes tels qu'un effet secondaire (par exemple démangeaison), un surdosage, des comprimés fragiles ou une notice manquante, ou si vous apprenez qu'une autre personne a rencontré un problème avec une préparation BI, veuillez le signaler immédiatement au service suivant :

Pharmacovigilance Germany

Téléphone : +49 (6132) 77-2604

Fax : +49 (6132) 72-141522

E-mail : [PV\\_local\\_Germany@boehringer-ingelheim.com](mailto:PV_local_Germany@boehringer-ingelheim.com)



Veillez transmettre autant d'informations que possible, par exemple : votre nom/vos coordonnées, le nom de la préparation BI, des informations sur le problème, par exemple effets secondaires survenus, des informations sur le patient (âge, sexe) ainsi que la date à laquelle vous avez pris connaissance du problème.

En cas de doute, toujours signaler !

**Pour toute question sur le processus d'enregistrement :**

Bureau de la sécurité en Allemagne, téléphone +49 (6132) 77 81 44

**Pour toute question sur la formation de sécurité :**

Sécurité du travail en Allemagne, téléphone +49 (6132) 77 80 63

[Pour toute question sur la protection des données :](#)



[Règles de conduite pour les entreprises partenaires :](#)



Vous avez encore des questions concrètes, ou la situation sur le site n'est pas claire ?  
Votre interlocuteur est là pour vous aider !

**Nous vous remercions pour votre attention !**

